

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/164 DU 8/5/1987,
du décret n° 87/147 du 5 Mai 1987
portant convocation de l'Assemblée
Nationale Populaire en session
ordinaire.

LE DECRET :

Article 1er. - L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session ordinaire le mardi 12 Mai 1987.

Toutefois, à titre exceptionnel, la séance d'ouverture aura lieu le 9 Mai 1987 à 10 heures.

LE 1er :

Article 1er (nouveau). - L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session ordinaire le mardi 12 Mai 1987.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à Brazzaville, le 8/5/1987



Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.